

JUAN PABLO MUGNOLO Université Buenos Aires

**NÉGOCIATION COLLECTIVE ET INFLATION :  
LES RELATIONS SYNDICATS-GOUVERNEMENT EN ARGENTINE**

Comme à l'accoutumée en Argentine, la plupart des négociations salariales ont pris fin en avril 2017. Elles ont eu lieu dans un contexte d'inflation croissante au cours du premier semestre mais toutefois plus faible qu'en 2016. La baisse de l'inflation (estimée à 24,5% en 2017 contre 40,9% en 2016) a influencé le déroulement des négociations, avec des hausses des salaires se situant autour de ce chiffre.

Cependant, au deuxième semestre, l'inflation a légèrement baissé, préservant généralement les salaires. Les prévisions les plus optimistes annoncent un triomphe des salaires sur l'inflation. Quoi qu'il en soit, la baisse des salaires ne devrait en aucun cas atteindre celle de 2016 alors que la reprise post-crise économique a pris plus de temps que ce que le gouvernement et le peuple espéraient.

Le gouvernement a établi le salaire minimum comme outil pour gagner la course contre l'inflation. En Argentine, le salaire minimum est garanti par une loi qui confère aux représentants des syndicats et des employeurs la faculté de convenir de son montant. En l'absence d'accord, la loi autorise le gouvernement à en décider. Cette année, du fait du désaccord entre représentants des syndicats et des employeurs, c'est donc le gouvernement qui a fixé le montant du salaire minimum. Cette augmentation est de 24%, versée en trois fois entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Le salaire minimum constitue une donnée très importante dans le contexte des relations du travail en Argentine ; il sert de référence (le minimum) pour les négociations collectives sur les salaires des travailleurs de l'économie formelle.

Dans le même esprit, plusieurs syndicats ont adopté un autre instrument de négociation collective sous la forme d'une « clause de déclenchement » d'augmentations automatiques des salaires si l'inflation dépasse le pourcentage de salaire négocié dans les accords collectifs de travail. Il s'agit d'un outil essentiel pour que l'inflation ne soit plus un souci majeur pour les syndicats et les travailleurs.

Le syndicat des enseignants de la province de Buenos Aires est un cas particulier. Ce syndicat de la région la plus peuplée du pays a mené des négociations musclées avec le nouveau Gouverneur de la province. Derrière le désaccord social se cachait un combat politique entre le responsable du syndicat des enseignants, membre du parti péroniste et sympathisant de l'ancien président Kirchner, et le gouverneur de la province (la personnalité politique qui bénéficie de la meilleure image auprès du public en Argentine), une femme et, qui plus est, une figure emblématique du parti au pouvoir (*Cambiamos*). Il faut souligner qu'après 27 ans au pouvoir, les péronistes ont perdu les élections à Buenos Aires, provoquant ainsi une rupture dans la politique traditionnelle. Cette rupture politique a transformé un réel conflit social en un enjeu

de politique partisane. Au final, le conflit social a débouché sur une augmentation des salaires (24%) par la négociation collective, s'approchant ainsi des revendications des syndicats. Mais le combat politique a été remporté par le nouveau Gouverneur car l'opinion publique a mal accepté les 17 jours d'une grève perçue comme trop longue, exagérée et motivée par des objectifs partisans.

Un autre aspect important des relations entre les syndicats et le gouvernement concerne l'ajustement du mouvement ouvrier à un nouveau contexte politique. Après 12 ans de péronisme, une nouvelle force (*Cambemos*), alliée à un autre parti social-démocrate traditionnel (Parti radical), a remporté l'élection présidentielle de décembre 2015, suivie deux ans plus tard par les élections législatives. Le gouvernement actuel n'a pas de relation particulière avec les leaders des syndicats historiques et a commencé à prêter attention à certains de leurs comportements ambigus. En matière de relations du travail, le gouvernement insiste sur l'impact négatif d'une réglementation rigide du travail sur la productivité économique.

Les syndicats argentins les plus importants et les plus traditionalistes (péronistes), qui en 2016 ont fusionné en une seule et unique confédération de syndicats (Confédération générale du travail- CGT), ont connu des luttes internes liées à leur proximité ou non avec le gouvernement en place. La majorité de leurs représentants préfèrent adopter une approche contemplative des politiques de l'Administration nationale (non-péroniste) et approfondir le dialogue social. Au contraire, une minorité de syndicats de la Confédération pensent que la CGT devrait se confronter directement au gouvernement, qu'ils jugent trop conservateur. En conséquence, une alternative à la grève a été proposée. Finalement, les deux groupes ont convenu d'une marche organisée le 14 août, le lendemain du triomphe aux élections législatives du parti au pouvoir. Ainsi, les syndicats souffrent d'un phénomène d'usure et ont réussi à retourner une grande partie du public contre eux et contre leurs outils syndicaux et politiques traditionnels<sup>1</sup>.

En parallèle, les syndicats traditionnels perdent du terrain face aux associations sociales (appelées associations de l'économie populaire). Ces associations, qui regroupent des travailleurs issus de l'économie informelle (emplois non déclarés, bénéficiaires de subventions) mais aussi des personnes sans emploi, bénéficient d'une force importante,

<sup>1</sup> Dans certains secteurs professionnels, les conflits ont été particulièrement remarquables du fait que les représentants des travailleurs se sont confrontés aux syndicats les plus conservateurs, rendant ainsi tout accord plus difficile à obtenir.

<sup>2</sup> Cf. A. Goldin Adrián, « La centralisation imposée de la représentation par les syndicats en Argentine et au Brésil », dans *La représentation collective des travailleurs*, M. A. Moreau, Dalloz, juillet 2012.

d'une visibilité sociale indéniable et d'une organisation solide.

À notre avis, la majorité des syndicats argentins et le nouveau gouvernement vont entamer une période de dialogue axée sur des concessions réciproques : les syndicats dans l'espoir de renforcer le parti péroniste et leur image dans l'opinion publique, et le gouvernement simplement pour maîtriser les conflits sociaux en attendant une reprise nette de l'économie.

Suite à cette analyse, il est important de relever une décision rendue le 11 avril 2017 par la Cour suprême dans une affaire relative aux droits syndicaux de la police. La plus Haute instance judiciaire a refusé à un groupe de policiers le droit de constituer un syndicat pour la défense de leurs intérêts. Le tribunal a avancé que la Convention 87 de

l'OIT stipule explicitement que l'autorisation de la police à constituer un syndicat relève d'une décision propre à chaque Etat membre. Dans le passé, en Argentine, différents gouvernements ont refusé la syndicalisation des forces de police (« *Sindicato policial de Buenos Aires c. Ministerio de Trabajo Empleo y Seguridad Social de la Nación* » - 11/4/2017). Si la décision de la Cour suprême d'Argentine (CSJN) peut être interprétée comme une régression de la liberté d'association dans un nouveau contexte politique<sup>2</sup>, cette décision reflète la position historique de l'Argentine concernant la syndicalisation des forces de sécurité.

L'intervention de la Cour Suprême au sujet de conflits sociaux collectifs a été cruciale cette dernière décennie lorsque le système judiciaire syndical a fait face à une objection radicale de la part du plus haut tribunal. Cette objection concernant une violation de la liberté d'association était fondée sur une dénonciation des organes de contrôle de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui, depuis des décennies, signalent l'incompatibilité du régime syndical argentin avec le Mandat constitutionnel et la Convention 87 de l'OIT et demande sa réforme.

Le régime argentin semble permettre la création de tout syndicat considéré nécessaire par les travailleurs, mais un seul syndicat, celui qui compte le plus de travailleurs syndiqués et donc le plus de membres contributeurs dans son secteur, peut assumer les fonctions principales de la représentation syndicale (« le syndicat le plus représentatif », statut acquis par le syndicat rassemblant au moins 20% des travailleurs syndiqués du secteur).

Cette particularité du système est remise en question : le pouvoir excessif conféré au syndicat considéré comme « le plus représentatif » limite toute possibilité de véritable pluralisme. En réalité il s'avère que le syndicat « le plus représentatif » monopolise le pouvoir conféré par le statut de syndicat, et que l'intérêt des travailleurs à constituer des syndicats minoritaires ou de s'y affilier devient illusoire car ils sont dépourvus du pouvoir qui leur donne du sens et l'existence éventuelle de tels syndicats semble très peu probable.

À notre humble avis, accorder le droit de syndicalisation à la police serait un facteur positif d'amélioration d'une situation sécuritaire critique, mais il existe de fortes résistances dans le pays.